3ème trimestre 2023: Rapport trimestriel sur la protection et la gestion des incidents

Ce rapport concerne le troisième trimestre 2023 (1 juillet au 30 septembre 2023 – T3 2023) et offre des informations sur la protection et la gestion des incidents (GI) afin d'appuyer la Direction et la Gouvernance dans leurs rôles de management et de surveillance. Toutes les données cumulées remontent à décembre 2018, date du lancement de *SafeRepor*t de l'IPPF.

Données de gestion des incidents : en un coup d'œil

Graphique 1: nouveau graphique synthétique montrant les données de GI relatives au T3 et cumulées. Tous les chiffres entre parenthèses concernent les AM.

T3 2023 01 Juil to 30 Sept 2023			Cumul 1 Déc 2018 – 30 Sept 2023			
17 (13) Total : Tous les signalements faits Au T3	0 (0) Total : signalements de protection Au T3		330 (186) Total cumulé : Tous les signalements reçus à la fin du T3		26 (21) Total cumulé : Tous les signalements de protection reçus à la fin du T3	
17 (8) Total : Nombre de dossiers clos au T3	2 (2) Total : dossiers de protection clos Au T3		313 (172) Total cumulé : Tous les dossiers clos à la fin du T3		24 (19) Total cumulé : Tous les dossiers de protection clos à la fin du T3	
PTP Rapportés au T3	Résultats : Dossiers clos pendant le T3		PTP Signalés à la fin du T3		Résultats : Dossiers clos à la fin du T3	
•	•		$\overline{\Box}$		₽	
Questions liées à l'emploi et au lieu de travail 10 (9)	Corroborés	2 (1)	Questions liées à l'emploi et au lieu de travail	187 (102)	Corroborés	96 (56)
	En partie corroborés	1 (1)	Egalité diversité inclusion	17 (7)	En partie corroborés	39 (18)
			Malversation financière	90 (50)		
Malversation financière 6 (4)	Non corroborés	9 (2)	PISC (prestation d'informations et de services aux client-e-s)	5 (4)	Non corroborés	120 (62)
			Protection	26 (21)		
Sûreté et sécurité 1 (0)	Autres *	5 (4)	Sûreté et sécurité	5 (2)	Autres *	58 (36)

Réalisations en matière de protection

• La formation initiale obligatoire à la protection a été dispensée à 49 nouveaux-elles arrivant-e-s sur tous les sites du Secrétariat. Nous avons également amélioré les méthodes de saisie des informations relatives aux nouveaux-elles arrivant-e-s afin de garantir que ces dernier-ère-s soient formé-e-s à la protection dans les quatre semaines suivant leur prise de fonction. En ce qui concerne le T3 2023, 31 (62 %) nouveaux-elles arrivant-e-s ont suivi la formation dans les quatre semaines et 19 (38 %) ne l'ont pas suivi.

- Contribution à l'élaboration d'une formation initiale globale destinée à aider tous les membres du personnel, nouveaux et anciens, à comprendre l'IPPF, ainsi que ses fonctions et ses méthodes de travail.
- Formation à la protection en Tanzanie: dans le cadre du renforcement des capacités des AM de WISH en vue d'une conformité totale avec les normes de protection du donateur (FCDO) et de l'IPPF, une formation de trois jours a été dispensée à l'AM de Tanzanie du 1^{er} au 3 août 2023. Vingt-neuf participant-e-s y ont participé, dont tout le personnel du siège, l'équipe de direction et les administrateur-rice-s.
- Renforcement de l'équipe avec la nomination d'un-e nouveau-elle conseiller-ère Protection/GI pour ESEAOR et SARO.
- Début des travaux de sensibilisation à l'absence de signalements de protection par les client-e-s, en commençant par la région Afrique lors d'une réunion avec tous les directeur-rice-s exécutif-ve-s des AM. Quatrevingts représentants d'AM étaient présents. Cette réunion fut suivie d'une session avec tous les architectes de la coopération (AC) de la région Afrique.
- La formation initiale à la protection a été substantiellement mise à jour. Parmi les changements apportés figure une nouvelle vidéo de Kate Gilmore intitulée *Welcome to IPPF (Bienvenue à l'IPPF)* qui explique clairement à toute-s les nouveaux-elles arrivant-e-s que la protection est une priorité stratégique. Le tout a été très bien accueilli par toutes celles et tous ceux qui ont participé à cette formation en septembre.

Gestion des incidents : Réalisations

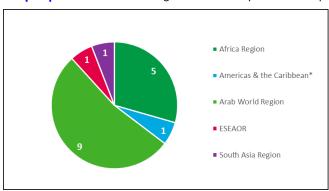
- Nous avons dispensé une formation en gestion des incidents à 29 membres du personnel. À la suite de la
 restructuration, le recrutement des nouveaux postes s'est poursuivi à un rythme soutenu. Comme 67 % des CI
 sont parti-e-s pendant la restructuration, nous avons dû investir temps et efforts pour renforcer la confiance et
 les compétences en matière de gestion des incidents.
- L'analyse des enseignements a permis d'élaborer de nouveaux supports de formation : Notre analyse se poursuit, les enseignements identifiés au cours du T3 étant mentionnés à la dernière page du présent rapport.

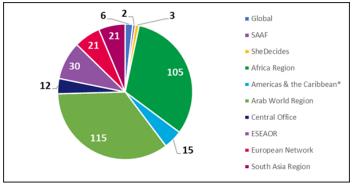
Gestion des incidents : Données

Le graphique 2 ci-dessous fournit des données sur les 17 signalements sur Safe Report toujours ouverts à la fin du T3. Tous les chiffres entre parenthèses concernent les AM. Tout dossier ouvert depuis 12 mois ou plus est considéré comme un dossier en suspens. A la fin du T3 un seul dossier était ouvert, celui-ci concernant une AM.

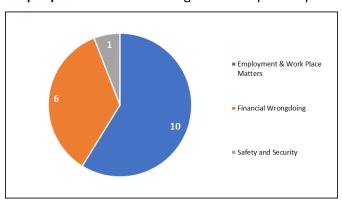
Le graphique 2 est une ventilation de tous les dossiers ouverts par région à la fin du T3.

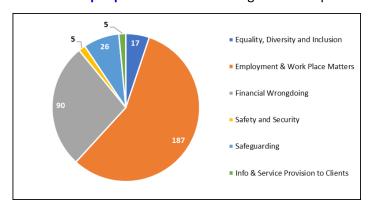
Region/Entity	0-6 months	6-12 months	Backlog cases		Total no. of open cases
			12- 18 months	>18 months	cases
Global					0
SAAF					0
Africa Region	4 (3)		1 (1)		5 (4)
Americas & the Caribbean*	2 (2)				2 (2)
Arab World Region	7 (7)				7 (7)
Central Office					0
ESEAOR	1 (0)				1 (0)
European Network	1 (1)				1 (1)
South Asia Region	1 (0)				1 (0)
Total	16 (13)	0	1 (1)	0	17 (14)





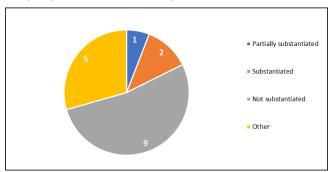
la fin du T3 par région

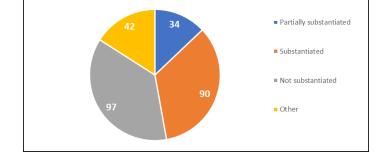




PTP à la fin du T3

Graphique 7 Ventilation par résultats de tous les dossiers clos *pendant* le T3 **Graphique 8** ventilation par





résultats de tous les dossiers clos à la fin du T3

Gestion des incidents : Enseignements

Au cours du T3 nous avons clôturé un total de 17 dossiers dans *SafeReport*, dont huit concernent des AM et neuf le secrétariat. Les principaux enseignements tirés ont fait l'objet d'un rapport mensuel à la direction. Les actions nécessaires pour y remédier ont commencé ou sont planifiées.

1. Les allégations de malversations financières peuvent être traitées de manière satisfaisante avec un audit avant qu'une enquête ne soit approuvée. Cette démarche implique ainsi que les enquêtes ne sont approuvées que lorsqu'un audit indique qu'elles méritent de l'être.

Mesure déjà prise : Des modèles ont été conçus et mis en œuvre afin de veiller à ce que les cas de malversation financière soient examinés par les bonnes personnes

avant que la réponse à un nouveau cas de malversation ne soit approuvée. Les enquêtes sur les cas de malversation financière doivent être approuvées par la Directrice, Risque & Assurance. Ce modèle est également utilisé pour d'autres types de dossiers – c'est ainsi par exemple que la réponse aux nouveaux dossiers émanant d'AM (autre que celle consistant à transmettre le dossier à l'AM) doit désormais être approuvée par les Directeur-rice-s, Soutien et développement des AM.

Les dossiers correctement traités par une AM ou un BR devraient être rendus anonymes et utilisés dans des études de cas pour la formation du personnel à la gestion des incidents.

Mesure déjà prise : les dossiers correctement gérés sont désormais pris en compte dans notre bibliothèque d'études de cas pour la formation et le développement des ressources en matière de protection et de gestion des incidents. Toutes les études de cas sont rendues complètement anonymes avant d'être utilisées à des fins de formation.

2. Il faut absolument améliorer la procédure de sélection et de nomination des enquêteurs/cabinets d'audit externe. Il convient d'évoluer et de s'assurer avec plus de rigueur que la personne chargée de l'enquête possède les compétences et l'expérience requises. En outre, le cahier des charges doit inclure et spécifier un échéancier strict, une exigence de résultats clairs, toutes les allégations formulées, les politiques applicables et être approuvé par une personne possédant les compétences et l'expérience requises. Si une AM ou un PC choisit de confier une enquête interne à un cadre supérieur qui ne possèderait pas les compétences et l'expérience requises, les conclusions de l'enquête risquent d'être faussées en raison de ce manque de compétences, de préjugés personnels, etc....

Mesure déjà prise: Les cahiers des charges des enquêtes sur les malversations financières sont désormais approuvés par le Directeur, R&A (risques et assurance) et ceux des enquêtes sur la protection par la Directrice, Protection et gestion des incidents.

Mesures non encore prise : D'autres voies d'approbation sont nécessaires pour d'autres types de dossiers et ceci sera examiné à l'avenir au gré des ressources disponibles.